

Belgique : Un "bonus" de 50 millions d'euros en faveur du Burundi

Arrib News, 18/01/2012 – Source Belga Le ministre de la Coopération au Développement, Paul Magnette, s'est déclaré optimiste à propos de la libération d'une tranche "incitative" de 50 millions d'euros complémentaire en faveur du Burundi, lors d'une rencontre en compagnie de son collègue des Affaires Étrangères, Didier Reynders, avec le chef de la diplomatie burundaise, Laurent Kavakure, en visite mardi à Bruxelles, a indiqué mercredi soir le ministre des Affaires Étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement. Le Burundi, petit pays d'Afrique centrale, figure parmi les partenaires les plus importants pour la coopération au développement belge. La Belgique a d'ailleurs augmenté substantiellement les budgets mis à disposition du Burundi depuis les élections générales de 2010. Bruxelles et Bujumbura avaient ainsi conclu en octobre 2009 un Programme indicatif de coopération (PIC) par lequel la Belgique s'engage à aider le Burundi à hauteur de 150 millions d'euros au cours de la période 2010-2013 - ce qui en fait le premier donateur bilatéral. Cinquante millions d'euros "conditionnels" étaient également prévus, mais sont liés à la réalisation de certains objectifs, comme la tenue des élections qui se sont tenues dans le pays en 2010 et la bonne gouvernance. Lors de leur entretien, M. Magnette "a fait part à son homologue de son optimisme concernant la libération" de cette tranche incitative de 50 millions d'euros complémentaire au PIC, a précisé le Service public fédéral (SPF) Affaires Étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement dans un communiqué. "Selon l'analyse faite par la Belgique, les quatre conditions posées pour libérer ce montant supplémentaire sont en bonne voie d'être rencontrées par le Burundi. La mise en oeuvre complète de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, récemment adoptée par le gouvernement burundais, donnera le signal de départ pour un dialogue entre les deux pays sur l'utilisation de cette tranche supplémentaire", a indiqué M. Magnette (PS) au ministre burundais des Affaires Étrangères. La Belgique concentre son action dans les secteurs de la santé, de l'enseignement et de l'agriculture au Burundi, selon M. Kavakure, le soutien et l'expertise de la Belgique sont reconnus et fortement appréciés. Les deux ministres belges se sont encore félicités de l'évolution positive récente de la situation des droits et politiques au Burundi et de sa stabilisation sur le plan sécuritaire. M. Reynders (MR) et Magnette ont tous deux exprimé leur intention de se rendre au Burundi dans les prochains mois, à la satisfaction de M. Kavakure qui a invité la Belgique à plaider la cause du Burundi auprès des autres bailleurs. Le vice-Premier ministre et ministre des Affaires Étrangères a plus particulièrement évoqué avec M. Kavakure la situation politique interne au Burundi et l'assurance de la volonté belge de soutenir pleinement le pays dans la consolidation de la paix", souligne le communiqué. Cette consolidation de la paix passe par le respect de l'état de droit par tous et la promotion du dialogue entre les partis, a fait valoir M. Reynders. Il a aussi insisté auprès du Burundi sur l'importance de garantir l'indépendance de la Commission Vérité et Réconciliation dans un pays marqué par une longue guerre civile qui a fait près de 300.000 morts entre 1993 et 2006. Selon le communiqué, les ministres ont en outre eu un "échange sincère" sur le nécessaire renforcement des liens politiques, économiques et sociaux avec les pays voisins du Burundi, notamment dans le cadre de la Communauté Économique des pays des Grands Lacs (CEPGL, un embryon de marché commun rassemblant le Burundi, le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC)).